PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'AVIGNON MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 25 mars 2024 à l'hôtel de ville du même endroit, à 19h.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

Vanaly Leblanc conseillère poste #2
Rémi Caissy conseiller poste #3
Steven Olscamp conseiller poste #4
Julie Allain conseillère poste #5
Sandra McBrearty conseillère poste #6

Est absente la conseillère :

Geneviève Labillois conseillère poste #1

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

83-03-2024 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Rachel Dugas, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 20h et souhaite la bienvenue à tous.

84-03-2024 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse, Rachel Dugas, fait la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mars 2024 qui se lit comme suit :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Administration Octroi de contrat Projet quai Miguasha
- 4. Administration Octroi de contrat Étude géotechnique rue Barriault TECQ
- 5. Administration Autorisation de paiement Projet RSGE
- 6. Administration Octroi de contrat Salle de l'Escale (50 ans et +) PRABAM
- 7. Administration Octroi de contrat Acquisition et installation d'une caméra carrières/sablières
- 8. Administration Adoption du règlement numéro 435 décrétant une dépense de 804 704\$ et un emprunt de 804 704\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe d'urgence
- 9. Sécurité publique Adoption du rapport annuel 2023 en sécurité incendie de la Municipalité de Nouvelle
- 10. Période de questions pour le public
- 11. Clôture de la séance
- 12. Levée de la séance

À la suite de cette lecture, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit adopté.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle poursuit ces démarches dans le projet de réfection du quai de Miguasha;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nouvelle requiert l'expertise professionnelle pour définir et évaluer les coûts de réfection du quai de Miguasha;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat permettra de définir le projet de réfection avec les recommandations de la firme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle à demander des offres à deux firmes spécialisées dans le domaine portuaire;

CONSIDÉRANT QUE seule la firme Origine Innovation, en partenariat avec la firme Tr3e Experts-Conseils Inc., a déposé une offre de services, en date du 13 mars 2024, au montant de 12 450,00\$, avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services en ingénierie reçue correspond aux exigences de la Municipalité de Nouvelle;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle accepte l'offre de services de la firme Origine Innovation, en partenariat avec la firme Tr3e Experts-Conseils Inc., en date du 13 mars 2024, au montant de 12 450,00\$, avant les taxes applicables.

QUE cette dépense soit attribuée à l'enveloppe de pré-transfert du quai de Miguasha.

QUE le directeur général, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document en lien avec ce dossier.

86-03-2024 **4. ADMINISTRATION – OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE** GÉOTECHNIQUE RUE BARRIAULT – TECO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité poursuit ces démarches dans le projet de prolongement du réseau d'égout pour desservir la route Barriault;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin des services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique de la rue Barriault;

CONSIDÉRANT QUE la firme LER inc. à déposer une offre de services pour le projet de prolongement du réseau d'égout pour desservir la rue Barriault, au montant de 15 950,00\$ avant les taxes applicables, en date du 15 février 2024;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil accepte l'offre de services de la firme LER inc. au montant de 15 950,00 \$ avant les taxes applicables, en date du 15 février 2024.

QUE le directeur général, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document en lien avec ce dossier.

QUE cette dépense soit attribuée directement au programme TECQ.

87-03-2024 5. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – PROJET RSGE

CONSIDÉRANT QUE Construction d'Aplomb a fait parvenir une facture (#1971), en date du 2024-03-01, au montant de 70 983.46\$, plus les taxes applicables, pour le projet de réaménagement du bureau du directeur des travaux publics en service de garde en communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a pu constater l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux observés correspond aux pourcentages de la facturation acheminée et que le tout satisfait la Municipalité de Nouvelle;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 1971, en date du 2024-03-01, au montant de 70 983.46\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit attribuée au règlement d'emprunt #425 pour le projet RSGE.

QUE le directeur général, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document en lien avec ce dossier.

88-03-2024 6. ADMINISTRATION – OCTROI DE CONTRAT – SALLE DE L'ESCALE (50 ANS ET +) – PRABAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite maintenir en bon état ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la salle de l'Escale (50 ans et plus) requiert des réparations importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a demandé une soumission à la compagnie Toitures FM, pour refaire la toiture avec un nouveau bardeau d'asphalte et une soumission pour la pose d'une nouvelle tôle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a reçu une soumission # M-410, de la compagnie Toitures FM, avec pose d'un nouveau bardeau d'asphalte, au montant de 29 940,00\$, plus les taxes applicables, en date du 23 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a reçu une soumission # M-551, de la compagnie Toitures FM, avec pose d'une nouvelle tôle de modèle TR9, au montant de 49 900,00\$, plus les taxes applicables, en date du 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle tôle offre plus de durabilité que le bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission # M-551, 49 900,00\$ est admissible au résiduel de l'enveloppe de la Municipalité de Nouvelle au programme de subvention PRABAM;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie Toitures FM, # M-551, en date du 25 mars 2024, au montant de 49 900,00\$, plus les taxes applicables, pour la pose d'une nouvelle tôle de modèle TR9.

QUE les travaux soient réalisés avant le 31 mai 2024.

QUE cette dépense soit attribuée à l'enveloppe budgétaire du programme de subvention PRABAM.

QUE le directeur général, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document en lien avec ce dossier.

89-03-2024 7. ADMINISTRATION – OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE CAMÉRA – CARRIÈRES/SABLIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle assure son suivi de mesure de contrôle pour estimer le tonnage des substances qui sont transportées hors des sites de carrières et de sablières via un système de caméra;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Promotek, via ses compteurs SOLTEK, produit les analyses et transmet les rapports périodiques à la Municipalité;

CONSDÉRANT QU'un site sur le territoire de la Municipalité requiert l'installation d'une caméra supplémentaire afin d'assurer un meilleur contrôle de son suivi sur l'estimation des tonnages des substances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la part de la compagnie Promotek, soumission # 1MNOU50-021031-MA1 pour l'achat, l'installation et la production des rapports d'une nouvelle caméra, au montant de 5 123.20\$, plus les taxes applicables, en date du 18 mars 2024;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil accepte l'offre de services de Promotek, soumission # 1MNOU50-021031-MA1 pour l'achat, l'installation et la production des rapports d'une nouvelle caméra, au montant de 5 123.20\$, plus les taxes applicables, en date du 18 mars 2024.

QUE le directeur général, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document en lien avec ce dossier.

90-03-2024 8. ADMINISTRATION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 435 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 804 704\$ ET UN EMPRUNT DE 804 704\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE D'URGENCE

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU que les membres du conseil souhaitent réaliser le projet d'acquisition d'un camion autopompe pour les services d'urgences;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 435.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 435 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 804 704\$ ET UN EMPRUNT DE 804 704\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE D'URGENCE.

91-03-2024 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la Municipalité doit produire le rapport annuel d'activités 2023 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévue au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT QU'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées à la MRC pour transmission au ministère de la Sécurité publique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Nouvelle accepte le rapport d'activités de son service de sécurité incendie pour l'année 2023, et qu'une copie de celui-ci et la présente résolution soient acheminées à la MRC Avignon.

92-03-2024 **10. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.

93-03-2024 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse Rachel Dugas déclare la séance close.

94-03-2024 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Rémi Caissy propose la levée de la séance. Il est 19h05.

Rachel Dugas

Rachel Bugas

Mairesse

Benoît Cabot

Directeur général et greffier-trésorier

Benoof Calor

Je, Rachel Dugas, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.